

# Victimes de l'amiante délaissées

**JUSTICE** • A l'inverse du National, le Conseil des Etats ne tient pas compte de l'effet à long terme des substances cancérigènes. Il refuse de prolonger les délais de prescription.

CHRISTIANE IMSAND

A force d'insister sur le jugement de la Cour européenne des droits de l'homme qui a condamné la Suisse pour avoir refusé une indemnité à la famille d'une victime de l'amiante en raison de la prescription, la ministre de la Justice Simonetta Sommaruga s'est fait taper sur les doigts. En cette période où l'UDC fait campagne contre les «juges étrangers», il ne fait pas bon rappeler que les jugements de Strasbourg sont contraignants. Le Conseil des Etats a durci le ton. Au lieu de prolonger le délai de prescription comme l'avait fait le Conseil national, il a opté hier par 23 voix contre 21 pour le statu quo. Les victimes de l'amiante devront se contenter d'un lot de consolation. Une clause transitoire leur ouvre une petite fenêtre pour agir en justice.

## «Ne donnons pas de faux espoirs aux victimes»

THOMAS HEFTI

L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990, mais il continue à faire des dégâts. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), quelque 120 personnes sont atteintes chaque année d'une tumeur maligne de la plèvre et du péritoine parce qu'elles ont inhalé des fibres d'amiante. Cette maladie entraîne rapidement la mort. Les personnes affectées ou leurs proches peuvent intenter une action civile contre les entreprises responsables afin d'obtenir réparation, mais ce droit s'éteint dix ans après le terme de l'exposition nocive. Or la maladie ne se déclare souvent qu'après plusieurs décennies.

C'est pourquoi le Conseil fédéral a proposé d'étendre le délai de prescription à 30 ans en cas de mort d'homme ou de lésions corporelles. L'amiante n'est pas seul en cause. Le nouveau délai s'appliquerait aussi à d'autres substances dont on connaît mal les effets à long terme, comme par exemple les nanotechnologies ou le radon.

### Intense lobbying

Le Conseil national n'a pas voulu aller aussi loin. Au grand dam de la gauche, il s'est contenté en septembre 2014 de porter le délai de prescription à 20 ans. Pour sa part, la commission



L'amiante est interdit en Suisse depuis 1990, mais il continue à faire des dégâts notamment chez les ouvriers.

KEYSTONE-A

du Conseil des Etats en est restée à 30 ans, mais c'était compter sans la nouvelle composition de la Chambre des cantons et le lobbying intensif auquel se sont livrés les entreprises du bâtiment et les assureurs. Le groupe PLR, légèrement renforcé et plus soudé que par le passé, a emporté la décision aux côtés de l'UDC et de quelques PDC isolés.

Aux yeux de la majorité, la limite actuelle suffit. «Ne donnons pas de faux espoirs aux victimes», déclare le PLR glaronais Thomas Hefti. Plus le temps passe, plus il est difficile de démontrer une responsabilité causale. Le vert genevois Robert Cramer rétorque qu'on ne peut pas imposer un délai de prescription qui bloque l'accès à la justice avant même que la victime ne sache qu'elle est victime. Il est cependant probable

que le Conseil national se ralliera au statu quo.

«Voilà ce qui arrive avec le glissement à droite du parlement, s'exclame le président du PS Christian Levrat. Il faut s'attendre maintenant à une multiplication des procédures à Strasbourg. Tôt ou tard, le parlement devra reprendre la main sur ce dossier.»

### Mesure subsidiaire

Contre l'avis de l'UDC, les victimes de l'amiante devraient cependant bénéficier d'un geste exceptionnel, pour autant que le Conseil national donne son aval. Même si le délai de prescription est échu, elles auront un an à partir de l'entrée en vigueur de la modification du droit de prescription, pour intenter une action en justice. Cette mesure qui ne concerne que les per-

sonnes chez lesquelles la maladie s'est déjà déclarée a cependant un caractère subsidiaire. Elle ne s'appliquera qu'en cas d'échec de la table ronde sur l'amiante dirigée par l'ancien conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

Mise sur pied en début d'année, la table ronde réunit des représentants de tous les milieux concernés. Elle travaille sur un fonds d'indemnisation alimenté par des privés et destiné avant tout aux personnes qui contractent une maladie liée à l'amiante en dehors du cadre professionnel. Sur le plan financier, elles sont en effet moins bien loties que les personnes qui bénéficient des prestations de l'assurance-accident. «Les travaux sont en bonne voie, indique-t-on du côté de l'OFSP. Les premiers résultats sont attendus pour le premier trimestre prochain.» LA LIBERTÉ

## EN BREF

### ROMONT (FR) Tetra Pak confirme la fermeture du site

Tetra Pak confirme la fermeture de son site de Romont (FR) d'ici à fin septembre 2016, impliquant le licenciement de 123 employés. L'information a été publiée mardi par le journal *La Gruyère*. Le fabricant d'emballages n'a retenu aucune des propositions apportées par son personnel lors de la procédure de consultation. ATS

### TRANSMISSION DE DONNÉES

## Credit Suisse débouté

La transmission de données d'employés aux Etats-Unis par Credit Suisse est illécite, a tranché en appel la Cour de justice de Genève. Les juges confirment que les intérêts personnels d'une ex-employée prévalent sur ceux de la banque à transmettre des données. Selon les juges, Credit Suisse n'a pas établi de manière concrète que l'absence de communication des quelques données qui ont pu être bloquées à titre provisionnel puisse entraîner pour la banque des conséquences sérieuses, relève Douglas Hornung, l'avocat de l'ex-employée. La banque ne s'est pas encore déterminée sur un éventuel recours au Tribunal fédéral. ATS

### FRIBOURG

## Pas d'amnistie fiscale

Le canton de Fribourg enterre définitivement son projet d'amnistie fiscale, qui risquait d'être jugé anticonstitutionnel comme celui du Tessin. Il attend de pied ferme un projet d'amnistie générale sur le plan fédéral. ATS

### AFFAIRE MÖRGELE

## Licenciement jugé irrégulier

L'université de Zurich devra verser l'équivalent de 17 mois de salaire à Christoph Mörgeli. Le licenciement de l'ex-conseiller national UDC en automne 2012 était irrégulier, estime le Tribunal administratif zurichois. L'*alma mater* va analyser le verdict avant de décider si elle fera appel. ATS

## EN BREF

### CHAMBRES FÉDÉRALES

## Le budget part en conférence de conciliation

Le budget 2016 de la Confédération va en conférence de conciliation. Après trois navettes, les deux Chambres n'ont pas réussi à tomber d'accord. Le Conseil national a maintenu mardi ses positions sur un coup de pouce à l'agriculture et sur une coupe transversale. Les députés tiennent ainsi mordicus à économiser 125,2 millions de francs dans les charges de biens et services et d'exploitation. Ils ont confirmé leur volonté par 101 voix contre 73, alors que le Conseil des Etats a rejeté cette mesure à l'unanimité la veille. ATS

### NEUCHÂTEL

## Secret de fonction: l'affaire Frédéric Hainard classée

L'ancien conseiller d'Etat neuchâtelois Frédéric Hainard est débarrassé de l'une de ses casseroles judiciaires. Le Ministère public neuchâtelois a classé la procédure concernant un soupçon de violation du secret de fonction datant de 2010. La commission de gestion du Grand Conseil avait dénoncé pénalement l'affaire en 2011. Après diverses vicissitudes de nature procédurales, l'enquête a été classée par ordonnance du 8 décembre dernier, a communiqué mardi le procureur général, Pierre Aubert. ATS

### CONSEIL NATIONAL

## Encore une rallonge pour l'armée

Après le refus de l'achat du Gripen, l'armée devrait obtenir une rallonge de 874 millions de francs. Par 138 voix contre 53, le Conseil national a accepté le programme d'armement complémentaire 2015, qui s'ajoute aux 542 millions déjà libérés. La modernisation de 2220 camions légers tout-terrain forme la plus grosse dépense, devisée à 558 millions de francs.

Il s'agit de combler des lacunes d'équipement avérées, a expliqué Beat Flach (PVL/AG) au nom de la commission. Un avis pas du tout partagé par la gauche, qui a proposé de ne pas entrer en matière pour des raisons financières. «Les finances de la Confédération montrent des signes de fléchissement et une cure d'amaigrissement a été lancée», a argumenté Pierre-Alain Fridez (PS/JU).

Il a aussi accusé la droite d'avoir mal digéré l'échec du jet suédois Gripen et de vouloir coûte que coûte attribuer l'argent ainsi éco-

nomisé - 800 millions - à l'armée. Même son de cloche de la part de Balthasar Glättli (Verts/ZH), qui estime que ces dépenses ne sont pas impérieusement nécessaires. «Elles n'auraient pas été proposées sans le refus du Gripen.»

Pour l'écologiste, la population a refusé de dépenser cet argent. Accorder cette rallonge, c'est donc faire fi de la volonté populaire. Et le Zurichois de rappeler que cette proposition n'est pas venue du Conseil fédéral ni même des militaires, mais de la droite du parlement. La proposition de non-entrée en matière a toutefois été balayée par 136 voix contre 50.

La facture totale du programme d'armement devrait donc atteindre 1,316 milliard, nettement plus que l'an passé (771 millions) et qu'en 2013 (740 millions). Les Chambres fédérales ont déjà donné leur aval au premier programme, consacré entre autres à l'achat de drones israéliens pour 250 millions. ATS

### PRÉSIDENT DU PLR

## Philipp Müller ne remplera pas

Le président du PLR, Philipp Müller, ne se représentera pas à la tête de son parti. Les délégués devront élire un autre président en avril 2016. L'Argovien souhaite se concentrer pleinement sur son mandat de conseiller aux Etats et laisser la place aux jeunes.

«Sous la direction de Philipp Müller, le PLR a pu inverser une tendance négative vieille de trente-six ans», a écrit le parti mardi en faisant référence aux dernières élections fédérales. Le PLR tient ainsi à remercier «chaleureusement» son président pour le travail accompli et pour son «engagement sans faille pour une politique libérale claire.»

Une commission de sélection devra être mise sur pied pour chercher une ou un successeur. La Conférence des présidents des partis cantonaux (CPP) décidera d'ici à Noël de la composition de la commission et du profil requis.

Les candidatures peuvent être soumises par les partis cantonaux jusqu'au 29 février 2016. Elles seront ensuite évaluées par



DR

la commission, qui rendra un rapport destiné à la CPP. La nouvelle ou le nouveau président sera ensuite élu-e le 16 avril 2016 lors de l'Assemblée des délégués à Berne.

M. Müller, 63 ans, a été élu au Conseil des Etats pour son canton d'Argovie lors des dernières élections fédérales, battant au deuxième tour l'UDC Hansjörg Knecht. Il est président du PLR depuis 2012. Il est entré au Conseil national en 2003. ATS